

Renvoi au comité des finances de l'annonce du don de 15.000 livres en assignats et d'une pension de 4.000 livres par le citoyen Flavigny, lors de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'annonce du don de 15.000 livres en assignats et d'une pension de 4.000 livres par le citoyen Flavigny, lors de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37309_t1_0187_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



veillants, ralliement aux principes de la Montagne, qui nous servira toujours de guide.

Mention honorable, insertion au " Bulletin » (1).

Suit l'adresse des sans-culottes composant la Société populaire et républicaine de Villefranche-sur-Saône (2).

Les sans-culottes composant la Société populaire et républicaine de Villefranche-sur-Saône, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Nous venons vous offrir l'adhésion la plus franche et la plus solennelle à la loi salutaire qui organise le gouvernement provisoire de la République. Ce gouvernement est le plus grand bienfait que nous puissions tenir de vous. Anathème aux fédéralistes, aux conspirateurs et à tous les malveillants. Vous avez terrassé les rebelles, il vous restait à protéger les bons sans-culottes et à resserrer les liens sacrés qui les unissent à vous comme au seul et véritable centre de toute unité politique, de toute puissance nationale. Quel bonhear pour le peuple de pouvoir désormais communiquer sans intermédiaire et sans retard avec ses augustes représentants! Vous serez toujours présents au milieu de nous, et, par un prodige digne de votre haute sagesse, vous aurez ménagé un tel ordre de choses qu'à jamais votre esprit, votre courage, votre patriotisme seront comme l'âme universelle de tout l'em-

« Les voilà donc anéantis, ces hommes méchants et perfides qui déchiraient le sein de la Convention nationale elle-même, pour diviser plus surement la République : ils ne sont plus, et sur la Montagne sainte s'est préparé ce régime admirable qui va donner le mouvement et la vie à l'État, qui déjà ranime et fortifie les faibles, qui encourage et dirige les forts et qui enfin prépare et garantit le bonheur de tous. Malheur à ceux qui, à l'aspect des lois profondes et bienfaisantes que vous venez de donner à la nation, ne se sentivaient pas émus par la reconnaissance et entraînés par cette sublime ardeur qui dispose aux grandes choses!

Illustres Montagnards, c'est donc sons votre influence directe et immédiate que nons allons ngir; vous éclairerez notre zèle, vous en préviendrez les écarts, vous nous garantirez des pièges des malveillants, et ne voulant nousmêmes être sages que de votre propre sagesse; nous terrasserons les tyrans, nous fixerons la victoire et nous proclamerons jusqu'aux extremités du globe et sur les débris de tous les trônes les oracles que vous publiez au nom de la liberté et de l'égalité, pour la gloire de la France et la prospérité du genre humain.

Villefranche-sur-Saone, le 28 frimaire,
la République, une et indivisible.

(Suivent 26 signatures.)

 (1) Procès-verbaux de la Convention, 1, 28, p. 57.
(2) Archives nationales, carton C 289, dossier 888. pičcé 18.

Le citoyen Flavigny, cultivateur à Renansart, district de Saint-Quentin, âgé de 90 ans, fait don à la patrie de 15,000 livres en assignats, déposés à la caisse du district, et d'une pension de 4,000 livres qui lui avait été accordée pour récompense de soixante-treize ans de service militaire. « Je mourrai content, écrit-il, parce que je mourra! républicain, grâce à l'énergie de la sainte Montagne. 🔻

Mention honorable, insertion au a Bulletin a et renvoyé au comité des finances (1).

Compte rendu du Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Flavigny, âgé de 90 ans, propriétaire cultivateur à Remasart, district de Saint-Quentin, département de l'Aisne, fait don à la nation de tout l'argent qu'il possède montant à 15,000 livres en assignats. Il fait, en outre, remise à la nation de la pension de 4,000 livres qu'il avait obtenue en récompense de soixantetreize années de services militaires, n'en réservant que les arrérages échus jusqu'au 12 nivôse, pour remplir l'engagement sacré qu'il a pris de le donner à de pauvres pères de famille qui l'ont servi et qui le servent encore, mais qu'il n'a point encore pu récompenser comme il le devait.

Mention honorable.

COMPTE RENDU du Moniteur universel (3).

Clavigny (sic), vieux militaire, âgé de 90 ans, ne pouvant plus servir sa patrie dans les phalanges françaises, fait don à la patrie de 4,000 livres que lui doit le trésor public. Il envoie à son district tout son numéraire, consistant en 15,000 livres.

Les administrateurs du district de Belley écrivent que l'on préfère maintenant les assignats au numéraire, que plus de 30 prêtres ont déjà abdiqué leur caractère, et que la vente des biens des émigrés double le prix des estimations.

Insertion au « Bulletin » (4).

(3) Moniteur universet [nº 95 dr 5 nivôse on 11 (mercredi 25 dérembre 1793), p. 382, col. 1]. D'antre part, le Mercure universet [4 nivôse an 11 (mardi 24 décembre 1793), p. 63, 1 tr col.] rend compte du don patriotique du citoyen Flavigny dans les fermes suivanta

« Le citoyen Clavigny, demeurant près de Saint-Quentin, âgé de 90 ans, en ayant passé soixante-trois onenan, age de mans, en ayant passe soixante-trois ans au service militaire, écrit que, ne pouvant plus être personnellement utile à sa patrie, il désire l'être encore par ses biens. Il fait offre à la Itépu-blique d'une somme de 4,000 livres qu'elle lui doit et il envoie le numéraire qu'il possède, montant à 15,000 livres 15,000 livres.

Mention honorable.

(4) Proces-verbaux de la Convention, t. 28, p. 57.

Procès-verbaux de la Convention, 1, 28, p. 57. (2) Premier supplément au Bullelin de la Conven-tion nationale du 3 nivôse au 11 (lundi 23 décembre 1793).